

# Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



**Produire de l'énergie  
sans dépenser celle de nos enfants**



**Vivre avec la nature  
en la préservant**



**Aller et venir librement  
sans déplacer des montagnes**



**Permettre à chacun de loger  
conformément à ses besoins et à ses moyens**



**Construire les villes  
en valorisant l'environnement**





*Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer*



## *Un ministère en ordre de marche pour répondre aux enjeux fixés par le Grenelle.*



*Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des Transports*



*Valérie Létard, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État*



*Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie*



*Benoist Apparu, Secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme*

**U**n ministère unique en Europe... pour relever un défi inédit : c'est le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

Ce grand ministère et l'ensemble de ceux qui s'y investissent ont une mission majeure : assurer la mutation écologique de notre économie, de nos modes de consommation et de la société française dans son ensemble.

Le Grenelle Environnement en a constitué l'acte fondateur et il fixe notre feuille de route. Ce grand rendez-vous démocratique a été marqué par une concertation inégalée avec l'ensemble des acteurs de la société civile et du domaine politique, tous conscients de la nécessité d'agir en profondeur sur nos comportements. Le Grenelle de la Mer s'est inscrit tout naturellement dans le prolongement du Grenelle Environnement, offrant une prise de conscience essentielle d'un domaine jusque là laissé de côté, la mer.

Par ailleurs, cette démarche, qui offre un processus de concertation sans précédent, a franchi une grande étape avec la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle1, adoptée définitivement le 23 juillet 2009 à la quasi unanimité et promulguée le 3 août 2009.

Pour répondre aux enjeux fixés par le Grenelle, le ministère s'appuie désormais sur une structure recentrée et plus efficace : 5 directions au lieu de 40 ! Mais surtout sur l'intelligence partagée, avec la mutualisation des compétences, des expériences et des idées d'un grand nombre d'experts venus d'horizons différents, qu'il s'agisse des domaines de l'énergie, de l'écologie, du transport ou du logement.

Le processus du changement est en marche pour une économie écologique et responsable.

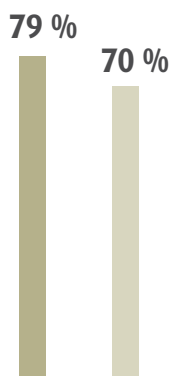
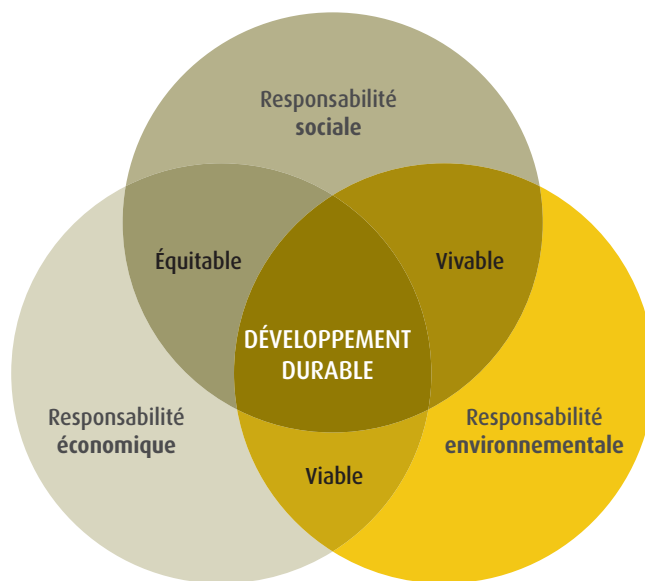
# Les Français prêts à relever le défi

De récents sondages sur le rapport des Français au développement durable illustrent leur prise de conscience et leur volonté d'agir en faveur de l'environnement.

## Un concept qui ne s'ignore plus

Le développement durable est à la croisée de trois domaines de responsabilité : le social, l'économique et l'environnement. Toutes ces composantes sont aujourd'hui bien connues. 87 % des Français associent le développement durable à l'environnement, 77 % à l'économie et 56 % aux questions sociales.

IFOP - avril 2009



### Il est urgent d'agir !

■ **79 % des personnes interrogées** se disent préoccupées par la protection de l'environnement.

■ **70 % d'entre elles** jugent l'initiative du Grenelle de la Mer prioritaire.

IFOP - avril 2009

Perçu hier encore comme une priorité de second plan par rapport à la croissance économique, le développement durable est aujourd'hui un enjeu incontournable.

### Une réelle prise en compte au quotidien

**76 %** des personnes interrogées estiment mieux prendre en compte le développement durable.

**60 %** des Français affirment que l'affichage plus clair de l'impact écologique des produits peut influencer leurs achats.

IFOP - avril 2009

# Des français impliqués 80 %

des Français estiment agir au quotidien en faveur de l'environnement.

IFOP - avril 2009

## Économies d'énergie dans la vie quotidienne : des Français de mieux en mieux informés

Les Français ont une bonne connaissance des moyens d'économiser l'énergie dans leur vie quotidienne. **68 %** des Français se disent bien informés quant aux geste à accomplir quotidiennement.

Bonne connaissance des étiquettes sur les performances énergétiques apposées sur les appareils électroménagers



Bonne connaissance de l'éco-conduite

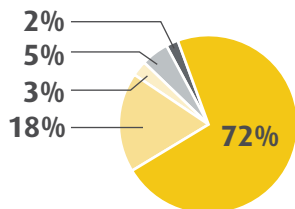


IFOP - avril 2009

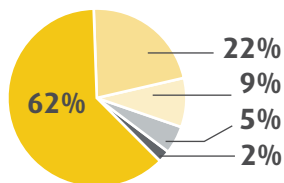
## Des Français prêts à s'impliquer dans leur quotidien pour protéger l'environnement

La prise de conscience des problématiques environnementales se traduit dans les gestes quotidiens des Français. Pour participer à la protection de l'environnement, ils l'ont déjà ou se déclarent prêts à le faire :

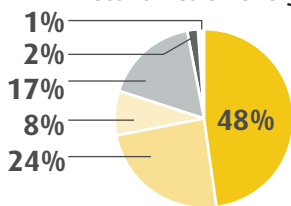
Trier vos déchets



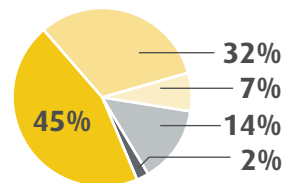
Eteindre les appareils électriques au lieu de les laisser en veille



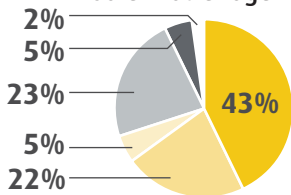
Choisir des appareils électroménagers économes en énergie



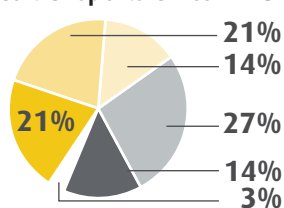
Réduire votre consommation d'eau



Prendre des mesures pour bien isoler votre logement



Réduire les trajets individuels au profit des transports en commun



TNS Sofres - octobre 2008

## Le Grenelle Environnement une initiative plébiscitée

Les Français sont nombreux à estimer que le Grenelle Environnement a permis de faire émerger une forte prise de conscience.

**73 %** des Français estiment que le Grenelle a contribué à faire prendre conscience des problèmes environnementaux.

**88 %** des Français sont favorables à ce que ce type de concertation et de travail en commun soit mis en œuvre sur d'autres sujets.

**70 %** des Français portent un jugement positif sur l'ensemble des mesures prises dans le cadre du Grenelle.

TNS Sofres - octobre 2008

Sources : L'étude IFOP et l'étude TNS Sofres ont été réalisées, pour le compte du ministère, sur un échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. L'enquête TNS Sofres a eu lieu par téléphone et l'enquête IFOP en face-à-face au domicile des personnes interrogées.

# Grenelle Environnement

## la feuille de route

À partir des conclusions du Grenelle Environnement qui s'est tenu du 15 juillet à fin décembre 2007, au cours duquel 268 engagements ont été actés, le ministère a établi un projet stratégique fondé sur huit objectifs de résultat et un objectif de méthode.

### 1 Faire de la France un champion de la lutte contre le changement climatique

Il s'agit de définir une politique énergétique globale touchant tous les secteurs de l'activité économique : transports, habitat, production industrielle et énergétique, agriculture... Le développement d'un modèle « décarboné » et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont au cœur de cette politique. L'objectif, pour les pays industrialisés comme la France, est de diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

### 2 Inventer une croissance responsable

La croissance économique ne peut plus être obtenue au détriment de l'environnement. Elle doit désormais pleinement l'intégrer, en favorisant, notamment, le développement de nouveaux modes de production, de consommation et de déplacement. La compétitivité écologique doit effectivement être recherchée afin de favoriser l'emploi et la création de valeur, d'où l'importance de la recherche, de l'innovation, de la politique industrielle, de la régulation des marchés, du développement de la formation, du soutien aux exportations...

### 3 Favoriser l'émergence de modes de production et de consommation sobres et durables

La réponse au défi planétaire passe par une évolution de notre économie comme de nos modes de vie vers davantage de sobriété dans l'utilisation des matières premières, des ressources naturelles et des énergies fossiles. Consommateurs et producteurs doivent aujourd'hui être informés et formés afin que chacun se sente responsable. Il s'agit de les aider à trouver des solutions pour que l'éco-production, l'éco-conception et l'éco-consommation deviennent des choix accessibles et évidents pour tous au quotidien.

### 4 Développer un modèle de ville durable et de logement pour tous

La ville doit désormais être pensée comme un espace urbain économe, répondant aux besoins de logements, de transports et de services et favorisant l'accessibilité, la qualité de vie et la mixité sociale. Les services du ministère intervenant dans le domaine du logement sont mobilisés, avec la programmation des aides à la construction et à l'amélioration de l'habitat, pour développer un parc locatif et privé accessible et de qualité et assurer l'application des mesures facilitant l'accès au logement des ménages défavorisés et la lutte contre l'habitat indigne.

## Les trois lois du Grenelle

Les décisions entérinées en octobre 2007 lors du Grenelle Environnement se déclinent en 3 lois.

- ▶ Grenelle 1, dite loi de programmation\* du Grenelle Environnement, est une traduction fidèle des engagements pris. Elle précise et complète certaines orientations à partir des propositions des comités opérationnels et donne des estimations budgétaires sur la période 2009-2012.
- ▶ Grenelle 2, dite la loi d'Engagement national pour

l'environnement, annonce la mise en place des instruments normatifs et nécessaires et la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement (104 articles).

- ▶ Grenelle 3 est le terme employé par la partie finance : loi de finance rectificative 2008 (31 déc. 2008) et de la loi de finance 2009 (27 déc. 2008).

\* relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, promulguée le 3 août 2009

Retrouver les mesures phares sur le site du *Grenelle Environnement* [www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr)

## 5 Préserver la biodiversité et la qualité des milieux

Protéger et valoriser les milieux, l'eau et la biodiversité sont des enjeux aussi majeurs que lutter contre le changement climatique. « Coffre-fort génétique », gage du potentiel évolutif de la vie, la biodiversité contribue à assurer à moindre coût : l'autorégulation des systèmes naturels, l'alimentation, la santé, etc. La mission du ministère est de garantir la bonne qualité des milieux et la préservation des paysages comme l'arrêt de la perte de la biodiversité, indicateurs essentiels de notre capacité à limiter nos impacts sur l'environnement et sur notre patrimoine naturel.

## 6 Maîtriser les risques naturels, technologiques et sanitaires

La préservation de la santé et de la vie de nos concitoyens ainsi que la qualité du milieu naturel sont des priorités absolues. Au nom du principe de précaution, l'expertise, le diagnostic, la transparence et la recherche doivent aujourd'hui permettre d'anticiper et de réduire les risques naturels, technologiques et sanitaires. Le ministère a pour mission de soutenir la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement tout en encourageant le développement des innovations qui nous permettront d'avoir une croissance responsable.

## 7 Impliquer les territoires dans le développement durable

La mobilisation de tous les territoires et de leurs acteurs, dans le cadre d'une démarche de développement durable, est essentielle en vue de la réalisation des objectifs fixés par le Grenelle Environnement. Pour y parvenir, l'implication des territoires doit s'inscrire en cohérence avec les cadres national et européen, et en accord avec leurs spécificités et richesses. Le ministère est mobilisé aujourd'hui pour encourager les acteurs locaux à s'investir dans cette démarche nouvelle.

## 8 Renforcer la compétitivité des territoires

La politique d'aménagement des territoires doit participer aux défis contemporains : forte compétitivité économique, évolution profonde et contrastée du monde rural, politiques communautaires... Il s'agit de valoriser les savoir-faire porteurs de croissance et d'emploi tout en apportant un soutien aux territoires les plus en difficulté. Objectif : rendre les territoires plus attractifs, améliorer et développer leur accès.

## 9 Impliquer les acteurs socio-économiques et les citoyens et mettre la société en mouvement

Pour cela, le ministère doit contribuer à rendre la société plus participative, plus démocratique et plus dynamique, et à adapter les modes de gouvernance et de décision publique aux enjeux collectifs nouveaux et aux besoins de transparence et de dialogue, en généralisant la concertation avec les parties prenantes, en favorisant les partenariats et les échanges. Pour faciliter cette évolution de la société, le ministère développera la sensibilisation, l'éducation et la formation au développement durable, facilitera l'accès aux meilleures connaissances disponibles dans ses domaines d'intervention et placera l'évaluation au cœur de ses politiques.

## *le Grenelle de la Mer*

### Le Grenelle de la Mer, le prolongement du Grenelle Environnement

Organisé sur le modèle du Grenelle Environnement, le Grenelle de la Mer a débouché sur 138 engagements du Gouvernement, parmi lesquels :

- ▶ la création d'une trame bleue marine intégrant les espaces littoraux et maritimes ;
- ▶ le développement des aires marines protégées afin qu'elles représentent 10 % de notre zone économique exclusive (ZEE) en 2012 et 20 % en 2020 ;
- ▶ l'inscription à la Cites (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) du thon rouge et du requin taupe ;
- ▶ une politique industrielle volontaire pour les énergies marines.

Retrouver *le Grenelle de la Mer* sur le site : [www.legrenelle-mer.gouv.fr](http://www.legrenelle-mer.gouv.fr)

# Cinq pôles au cœur du développement durable

Le ministère est désormais organisé dans une approche transversale et décloisonnée, adaptée aux enjeux environnementaux et climatiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

## *Le secrétariat général : une mission de pilotage et de coordination*

Le secrétaire général assure une mission de pilotage et de coordination de l'ensemble des services. Il suit l'action de l'ensemble des services et participe à leur évaluation. Il arbitre, sous l'autorité

du ministre d'État, la répartition des moyens. Le secrétariat général prépare le budget et s'assure de son exécution. Il conduit les réflexions stratégiques relatives à l'organisation du ministère et à ses évolutions.

Il assure la gestion des ressources humaines. Le secrétaire général pilote par ailleurs les questions juridiques, les affaires européennes et internationales ainsi que la communication du ministère.

## **1. Développement durable,** sensibiliser les citoyens et accompagner tous les acteurs publics et privés

**>>> LES ENJEUX** L'impérieuse nécessité pour la France est de préserver son environnement et le cadre de vie des habitants, indissociables de ceux de la planète, et l'obligation tout aussi vitale, d'asseoir une compétitivité durable de son économie, dans un contexte mondialisé. Telles étaient les volontés affichées dans la déclaration de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien, en 1987, « un développement durable qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Face aux enjeux d'un monde en perpétuel mouvement, mettre en place les modalités d'un développement à la fois performant sur le plan économique, responsable sur le plan social et respectueux de notre environnement est le défi commun à relever.

**Le commissariat général au développement durable (CGDD)** est chargé de l'élaboration, de l'animation et du suivi de la stratégie nationale du développement durable qui doit être mise en œuvre au travers de l'ensemble des politiques publiques ainsi qu'au travers des actions de tous les acteurs socio-économiques. Il est le garant de la bonne mise en œuvre des priorités engagées lors du Grenelle Environnement. Il est chargé de collecter les données nécessaires à la définition des politiques du ministère et d'assurer leur cohérence. Il anime et coordonne la réflexion économique et prospective, les politiques de recherche et les politiques industrielles. Il veille à faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés. La fonction de déléguée interministérielle au développement durable, confiée à la commissaire générale, porte l'action du commissariat général auprès des autres ministères pour leur permettre une meilleure intégration de l'environnement dans leurs propres politiques et projets.



## 2. Énergie et climat, innover pour freiner le changement climatique

---



**>>> LES ENJEUX** Pour ralentir le changement climatique, il s'avère indispensable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier de CO<sub>2</sub>, dans l'atmosphère.

**Ces émissions** sont fortement liées à l'utilisation des énergies, un facteur fondamental de croissance, dont la consommation augmente proportionnellement à la population. Aussi est-il important d'améliorer l'efficacité énergétique, de stimuler l'innovation technologique dans tous les domaines (transports, habitat, construction...) et de développer des énergies sans carbone et compétitives. D'ici à 2010, il est prévu de satisfaire 10 % des besoins énergétiques à partir de sources d'énergie renouvelable. En 2020, cette proportion devra passer à 23 %. L'objectif, pour les pays industrialisés comme la France, est de diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Intrinsèquement liés, les enjeux énergétiques et climatiques sont aujourd'hui traités au sein d'un même pôle.

**La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)** définit et met en œuvre la politique française relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique. À ce titre, elle met en œuvre les politiques de maîtrise de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, en jouant, par exemple, conjointement sur la qualité des combustibles et des carburants. La direction est chargée de la définition des politiques d'orientation de l'offre d'énergie, y compris renouvelable, et de la sécurité des approvisionnements en énergie et matières premières énergétiques. Elle coordonne et définit enfin les politiques d'adaptation au changement climatique.

## 3. Infrastructures, transports et mer pour une maîtrise de l'impact environnemental

---

**>>> LES ENJEUX** Levier essentiel pour la vitalité économique, sociale et culturelle de nos territoires, les transports sont aussi créateurs de nuisances. Répondre à la demande de mobilité tout en minimisant les incidences sur l'environnement nécessite des orientations adaptées : programme d'infrastructures reposant sur un nouveau mode d'évaluation économique et environnementale, recours à des modes de transport alternatifs à la route, développement des transports collectifs, du covoiturage, de l'usage du vélo...

**La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)** définit et met en œuvre la politique multimodale des transports terrestres et maritimes, dans le respect du développement durable. Elle prépare la planification intermodale des infrastructures de transport, veille





## 4. Logement, aménagement durable et ressources naturelles

mieux préserver le cadre de vie



à leur entretien et au maintien d'un haut niveau de sécurité sur l'ensemble des réseaux. Elle est chargée de la politique maritime : sécurité, soutien à la flotte de commerce, enseignement, suivi des gens de mer et politique de plaisance et des activités nautiques. Elle met en place les outils de régulation et la réglementation sociale dans ce domaine tout en veillant à la compétitivité du secteur. Elle assure la tutelle des établissements et entreprises publics et s'appuie sur les compétences de services techniques centraux et déconcentrés.

**La direction générale de l'aviation civile (DGAC)** élabore et met en œuvre les orientations en matière d'aviation civile. Elle est garante de la sécurité, de la sûreté et du développement durable du transport aérien. Au service de ses usagers, elle assure la gestion du contrôle aérien, élabore et fait appliquer la réglementation des aéroports et des compagnies aériennes.

**La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR)** élabore et met en œuvre la politique de sécurité routière. Elle apporte son concours à l'action interministérielle avec pour objectif la poursuite de la baisse du nombre de personnes tuées sur la route (objectif : moins de 3 000 en 2012).

**>>> LES ENJEUX** Assurer une gestion rationnelle et équilibrée des ressources, qu'elles soient naturelles, foncières, vivantes ou minérales, telle est la première condition du développement durable.

**L'amélioration du cadre de vie passe par la satisfaction des besoins de la population en termes aussi bien de logement que d'équipement,** d'où la mise en œuvre de projets de développement durable des territoires qui associent la croissance économique à la préservation de l'environnement. La maîtrise du foncier, la production de logements, la construction d'un habitat de qualité et la gestion durable des ressources naturelles représentent à cet égard des enjeux grandissants.

Avoir un logement est indispensable pour chacun d'entre nous. Mais le bâtiment, c'est aussi 369 115 entreprises qui emploie 1 471 933 millions de salariés de notre pays et un chiffre d'affaires de 184 871 millions d'euros. Ces hommes et ces femmes ont permis de répondre au besoin de construction de logements, de bureaux, d'équipements publics depuis des décennies. Demain, ils devront aussi relever le défi d'adapter l'ensemble du parc immobilier de la France au changement climatique.



**La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)** élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle veille aux conditions de leur mise en œuvre sur les territoires terrestre et marin.

## 5. Prévention des risques, assurer la sécurité grâce à une meilleure coordination



**>>> LES ENJEUX** Qu'ils soient technologiques, hydrauliques, naturels ou sanitaires, les risques auxquels sont confrontées nos sociétés industrielles sont à la fois sérieux et nombreux. Ces risques peuvent être réduits par une prise en charge en amont : plans de prévention des risques technologiques (PPRT), plan grands fleuves, carte de vigilance pluie-inondation, plan séismes, etc. Enjeu considérable, la maîtrise des risques technologiques suppose le recensement rigoureux des sites industriels les plus dangereux, l'adaptation des réglementations, l'inspection des installations classées et des contrôles techniques de sécurité. Une vigilance toute particulière doit s'exercer vis-à-vis des risques émergents (pesticides, nanotechnologies, OGM, etc.). Enfin, la qualité de l'air et de l'eau, la maîtrise des pollutions et des nuisances comme le bruit sont d'autant plus cruciales qu'elles jouent un rôle fondamental dans la santé humaine.

**Parce qu'un accident peut mettre des vies en péril**, causer des dommages économiques graves ou modifier les équilibres écologiques, le ministère a placé la sécurité au cœur de ses préoccupations, en regroupant l'ensemble des risques de même nature dans un même pôle.

**La direction générale de la prévention des risques (DGPR)** élabore et met en œuvre la politique relative :

- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques et radioactives, et des diverses nuisances sur l'environnement, notamment du bruit ;
- à la connaissance, l'évaluation, la prévention des risques liés à l'activité humaine et des risques naturels, à la prévention des inondations et à la prévision des crues ;
- aux conditions d'évaluation de la qualité et la qualité écologique des sols et de l'atmosphère ;
- à la prévention de la production des déchets, à leur valorisation et à leur traitement.

# Ministre d'État

Jean-Louis BORLOO

Conseil général de l'environnement et du développement durable  
**Claude MARTINAND**

Inspection générale des affaires maritimes  
**Bruno BARADUC**

Secrétaire d'État chargé des transports  
**Dominique BUSSEREAU**

Secrétaire d'État auprès du ministre d'État  
**Valérie LÉTARD**

Secrétaire d'État chargée de l'écologie  
**Chantal JOUANNO**

Secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme  
**Benoist APPARU**

Déléguée interministérielle à la sécurité routière  
**Michèle MERLI**

Déléguée interministérielle au développement durable  
**Michèle PAPPALARDO**

Secrétaire général à la mer  
**Jean-François TALLEC**

## Administration centrale

**Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

**Daniel BURSAUX**

- Direction des infrastructures de transport
- Direction des services de transport
- Direction des affaires maritimes
- Service de l'administration générale et de la stratégie

**Direction générale de l'aviation civile**

**Patrick GANDIL**

- Direction du transport aérien
- Secrétariat général
- Direction des services de la navigation aérienne
- Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Délégation à la sécurité et la circulation routières**

**Michèle MERLI**

- Sous-direction de l'action interministérielle
- Sous-direction de l'éducation routière
- Sous-direction des actions transversales et des ressources
- Département de la communication et de l'information
- Département du contrôle automatisé
- Mission d'audit de sécurité des infrastructures
- Observatoire national interministériel de sécurité routière

**Secrétariat général Haut fonctionnaire de défense et de sécurité**

**Didier LALLEMENT**

- Direction des affaires européennes et internationales
- Direction des affaires juridiques
- Direction de la communication
- Direction des ressources humaines
- Service du pilotage et de l'évolution des services
- Service des politiques supports et des systèmes d'information
- Service des affaires financières
- Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique

**Commissariat général au développement durable**

**Michèle PAPPALARDO**

- Direction de la recherche et de l'innovation
- Service de l'observation et des statistiques
- Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
- Délégation au développement durable

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**

**Jean-Marc MICHEL**

- Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Direction de l'eau et de la biodiversité

**Direction générale de l'énergie et du climat**

**Pierre-Franck CHEVET**

- Direction de l'énergie
- Service climat et efficacité énergétique

**Direction générale de la prévention des risques**

**Laurent MICHEL**

- Service des risques technologiques
- Service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement
- Service des risques naturels et hydrauliques

## Services territoriaux

Niveau régional, interrégional ou interdépartemental

**● Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**

hormis en Île-de-France

- Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France (DREIF)
- Direction régionale de l'environnement (DIREN)
- Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

et en Outre-Mer

- Directions régionales de l'environnement (DIREN) : La Réunion - Guadeloupe - Martinique - Guyane
- Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) : La Réunion - Antilles/Guyane

- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Services de navigation (SN)
- Directions régionales des affaires maritimes (DRAM)\*
- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

\* futures directions interrégionales de la mer (DIRM) pour la métropole

Niveau départemental

**Interministériel**

- Directions départementales des territoires (DDT)\* ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)\*
- Pour certaines missions :
- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)\*
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)\*
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)\*

en Île-de-France

- Directions départementales de l'équipement, et de l'agriculture (DDEA) : 77 - 78 - 91 - 95
- Directions départementales de l'équipement (DDE) : 92 - 93 - 94
- Direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (DULE) : 75

en Outre-Mer

- Directions départementales de l'équipement (DDE) : La Réunion - Guadeloupe - Martinique - Guyane
- Directions de l'équipement (DE) : Mayotte - Saint-Pierre et Miquelon
- Services des affaires maritimes (SAM) : Mayotte - Saint-Pierre et Miquelon

\* direction départementale interministérielle sous la responsabilité du préfet qui met en œuvre les politiques du ministère

# Présent pour l'avenir...

La force du ministère du Développement durable repose aujourd'hui sur sa capacité renforcée à agir sur les scènes nationale et mondiale.

## 1. En France, un ancrage territorial réaffirmé



**La mise en œuvre du développement durable** se joue en grande partie sur le terrain ; les services déconcentrés du ministère ont été profondément restructurés pour relever le défi. Objectif : améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action de l'État.

Dès 2009, dans neuf régions, un seul service au niveau régional : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), née de la fusion de la DIREN, de la DRIRE et de la DRE, service commun du ministère du Développement durable et du ministère du Logement. Pour les autres régions, cette création se fera en 2010-2011. Ce regroupement permet de mutualiser des expertises issues d'horizons différents pour une politique de développement durable au plus près du territoire et des citoyens. Garanties des objectifs fixés sur le plan régional par les deux ministères, les DREAL sont structurées autour de quatre axes majeurs : **connaître** le territoire régional et son environnement ; **promouvoir** un aménagement durable à l'échelle de la région ; **préserver** les ressources et le patrimoine naturel, prévenir les risques et contrôler le respect de la réglementation, soutenir une utilisation rationnelle de l'énergie ; **conseiller, informer et former** aux enjeux de développement durable.

Les DREAL favoriseront la participation des citoyens dans l'élaboration des projets. Elles s'attacheront à réaliser ou faire réaliser une évaluation environnementale de qualité de leurs actions. Cette fusion va faciliter la préparation des arbitrages nécessaires à une position de l'État solide et argumentée. Le préfet pourra disposer d'une expertise complète pour mettre en œuvre les politiques du ministère. Par ailleurs, des services spécialisés (directions interdépartementales des routes, directions de l'aviation civile, services navigation, directions des affaires maritimes...) complètent l'organisation territoriale pour répondre à des logiques techniques ou de territoires.

### **Au niveau départemental, l'efficacité de l'action de l'État est renforcée par une organisation simplifiée.**

Les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), les directions départementales de l'équipement (DDE) et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) seront le socle des directions départementales des territoires (DDT).

Ces dernières auront pour mission d'assurer la conduite opérationnelle des politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, intégrant les politiques de la ville et du logement, comme celles de l'agriculture et de la forêt. Les DDT auront à exercer des missions d'instruction et de contrôle en matière d'eau, d'urbanisme et de réglementation de la construction et d'importantes fonctions de police environnementale. Les enjeux en matière d'urbanisme, d'habitat, d'agriculture, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et d'environnement sont de plus en plus liés et le regroupement des services facilitera une approche globale et partagée, gage d'une gestion harmonieuse des territoires, au plus proche des citoyens. Certaines missions du ministère seront, dans certains départements, assurées par des unités positionnées au sein d'autres directions, comme la direction en charge de la cohésion sociale pour les questions sociales du logement ou la préfecture pour certaines questions liées à la sécurité routière.

## 2. Dans le monde, des missions internationales

---

**L'action du ministère contribue** au développement d'une diplomatie au service du développement durable. Fédérée par la direction des affaires européennes et internationales (DAEI), cette action couvre l'ensemble de ses domaines d'activité : changement climatique, lutte contre la désertification, biodiversité, maîtrise de l'énergie, transports, mer, urbanisme... La DAEI assure ainsi la coordination des affaires européennes et internationales du ministère et de ses établissements publics sous tutelle. Elle prépare et pilote la politique européenne et internationale du ministère et coordonne les orientations retenues dans les instances chargées d'élaborer la position de la France. Elle suit la mise en œuvre des engagements souscrits par le gouvernement dans le cadre des institutions européennes et internationales et veille à la transposition de la législation européenne au niveau national.

**Elle a notamment pour objectif de renforcer la prise en compte du développement durable dans les activités internationales,** de coordonner le volet international du Grenelle Environnement, d'exercer une stratégie d'influence en soutenant à l'exportation les entreprises des secteurs de compétence du ministère et de diffuser le savoir et le savoir-faire par des échanges ou des actions de coopération.

**Elle suit des dossiers tels que la convention alpine, le programme des Nations unies pour l'environnement,** la commission du développement durable des Nations unies et le processus de Marrakech sur la production et la consommation durables, les conventions des mers régionales, la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information en matière d'environnement, les directives européennes environnementales (sols, déchets, etc.), les instruments financiers de l'environnement.

**L'adoption du paquet énergie-climat par le Conseil et le Parlement européens en décembre 2008 au cours de la Présidence française de l'Union européenne** permet à l'Union européenne de jouer un rôle majeur dans la négociation qui aura lieu à Copenhague en 2009 afin de fonder la future politique mondiale de lutte contre le changement climatique qui succédera au protocole de Kyoto. Ce plan d'action opérationnel, qui porte sur l'ensemble des secteurs (bâtiment, industrie, transports, énergie, produits de consommation), traduit les engagements pris par les pays de l'Union à l'horizon 2020 : diminuer d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre, porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation et réaliser 20 % d'économie d'énergie.



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer  
92055 La Défense Cedex  
Tél. 01 40 81 21 22

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir